



TERR'ACTIF

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LES AGRICULTEURS



Covid-19 : le plan de relance dédié à l'agriculture p.2



Les rendez-vous de l'agriculture :
quelles opportunités en Loir-et-Cher ?
p.14

Dossier de l'édition :
**atténuer et s'adapter au
changement climatique**
p.8



Arnaud BESSÉ,
Président de
la Chambre
d'agriculture
de Loir-et-Cher

[COVID-19]

PLAN DE RELANCE



Retrouvez toutes les actualités liées au plan de relance sur notre site internet en flashant ce QR Code

- > Renforcer la souveraineté alimentaire
- > Accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale
- > Adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique

Une enveloppe budgétaire d'1,2 milliard d'euros est allouée aux secteurs agricoles et agroalimentaires. S'ajoutent à cela les mesures transversales du plan de relance dont bénéficient les agriculteurs, notamment celles portées par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et celles du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

La crise sanitaire de la Covid-19 a fragilisé plusieurs secteurs agricoles, privés de débouchés suite à la fermeture des établissements accueillants du public comme les bars, les restaurants, mais également les centres équestres. Comme en 2019, le secteur a été frappé par des aléas climatiques qui ont affecté le rendement des exploitations.

L'objectif du plan de relance agricole est d'amplifier le soutien au secteur et d'amorcer le virage vers l'agriculture de demain, souhaitée plus résiliente aux aléas climatiques, en transition agroécologique et permettant l'accès à tous les français à une alimentation plus saine, locale et durable.

De nombreux agriculteurs ont aujourd'hui entamé cette transition

vers un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et économiquement plus robuste.

364 millions d'euros

Pour reconquérir la souveraineté alimentaire de la France

- Le plan protéines végétales : diminuer fortement l'importation des protéines destinées à l'élevage
- Soutenir l'emploi agricole : près de 50% des chefs d'exploitation partiront en retraite dans les 10 prochaines années
- Un plan de modernisation des abattoirs et des élevages : pour une alimentation sûre, saine et attentive au bien-être animal



Suite à l'épidémie de COVID-19, la France, comme de nombreux pays à travers le monde, traverse une crise sanitaire inédite. Les conséquences économiques ont été fortes et immédiates.

Pour surmonter cette période difficile, nous entrons dans une nouvelle phase, la reconstruction et la relance. Le gouvernement a ainsi décidé d'investir 100 milliards d'euros, dont 40 milliards sont issus de financements obtenus auprès de l'Union Européenne. Ce budget sera ainsi injecté dans l'économie dans les mois qui viennent.

L'agriculture est concernée par le volet « Transition agricole, alimentation et forêt » du plan de relance.

346 millions d'euros

Pour l'accélération de la transition agroécologique et pour l'accès à une alimentation saine, durable et locale de tous les Français

- Amplification de la vague de conversion vers le bio et la certification Haute Valeur Environnementale
- Une prime à la conversion et à l'achat d'agro-équipements
- Un programme Plantons des haies, pour favoriser la biodiversité et reconstituer les haies bocagères
- Un plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes
- Les Projets Alimentaires Territoriaux avec la création de circuits courts, filières locales ou encore la lutte contre le gaspillage...
- Une opération « 1000 restaurants durables » : développer ou adapter des activités de restauration durable dans le cadre du Tourisme durable
- L'initiative « Jardins Partagés »
- L'opération « Paniers fraîcheurs » avec le soutien des acteurs engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux des plus modestes et concitoyens isolés

300 millions d'euros

Pour adapter l'agriculture et la forêt françaises au changement climatique

- Structuration de filières via des appels à projets de BpiFrance
 - Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques
 - Un grand plan de reboisement des forêts françaises – mesure accompagnée d'un fonds bois
- Ces mesures dédiées à l'agriculture, l'alimentation et la forêt s'ajoutent aux autres mesures portées par le Gouvernement et dont les secteurs agricoles et agroalimentaires bénéficieront pleinement, notamment :**
- Les mesures de relocalisation de la production industrielle dans les territoires
 - Le renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI
 - La rénovation des bâtiments, notamment de l'enseignement et des TPE/PME
 - La décarbonation de l'industrie
 - Le renforcement des filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France

- L'investissement dans les technologies d'avenir via le 4e programme d'Investissement d'Avenir
- L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans
- La formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs
- Le maintien de l'emploi et des compétences via l'activité partielle de longue durée et le FNE-Formation
- Le renforcement des compétences des actifs et la transformation de la formation professionnelle

« L'agriculture de demain ne peut se faire qu'avec les agriculteurs. C'est pourquoi il est essentiel que les agriculteurs investissent cette partie du plan de relance qui leur est dédiée. Une équipe de conseillers suit les avancées et les annonces du Gouvernement afin de vous informer régulièrement sur les mesures prises, et auxquelles vous pouvez prétendre. »
Arnaud BESSÉ, Président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

L'agriculture en territoire	4
Panorama de l'actualité	6
Dossier de l'édition : atténuer et s'adapter au changement climatique	8
Les RDV de l'agriculture	14
La vie des groupes	17
Portrait de conseiller	18
Portrait d'acteur	19
Climat & Sol	20
Réglementations	21
La Chambre à votre service	22

Le milieu agricole est un acteur et un partenaire majeur du territoire, qu'il accompagne dans toutes ses dimensions.

Des rencontres entre Agriculture et Territoires

Quand le monde agricole et le monde politique se rapprochent vers un projet commun et fédérateur : le développement économique et social des territoires à travers le savoir-faire de nos agriculteurs.



Lundi 28 septembre dernier a eu lieu un petit-déjeuner dédié au développement territorial organisé par la Chambre d'agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher.

Cet évènement s'est articulé autour de trois grands moments : ouverture par les Présidents et la Présidente de l'association des Maires de Loir-et-Cher, présentation de témoignages

d'actions menées en partenariat avec les collectivités du territoire puis une séquence « questions-réponses ».

De nombreux maires et représentants de collectivités locales ont participé à ce rendez-vous physiquement ou en direct par visioconférence.

Il a été clairement perçu par les trois chambres consulaires une réelle volonté commune, de faire de l'agriculture, l'artisanat et l'économie locale, un sujet d'action

et d'accompagnement important tout au long des mandats électoraux en vigueur.

Fort de la dynamique rencontrée lors du petit-déjeuner tri consulaire, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a organisé, en partenariat avec les Chambres d'agriculture de la région Centre Val de Loire, la quinzaine Agriculture et Territoires, véritable rendez-vous privilégié avec les acteurs locaux du département.

Le premier moment dédié au développement territorial agricole s'est déroulé lundi 16 novembre 2020 sous forme d'un webinaire interactif afin d'échanger et de partager des expériences autour de plusieurs témoignages de partenariats entre collectivités locales et Chambre d'agriculture.

Suivront par la suite plusieurs rencontres dites « café territoires » où les conseillers de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher seront à l'écoute des besoins des collectivités locales à travers

des échanges sur les enjeux et les thématiques de collaboration possible. Ces instants auront lieu au plus près des territoires de chaque collectivité.

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher confirme à travers ces rendez-vous sa position de lien incontournable entre le monde agricole et les acteurs locaux pour favoriser l'ancrage territorial des différentes actions à mener : souveraineté alimentaire, plans locaux d'urbanisme intercommunaux, enjeu foncier, transmission, ...

La proposition d'offre de services performante et de partenariat aux collectivités territoriales grâce à l'expertise et à la connaissance du terrain de nos conseillers s'engage pleinement dans le développement de projets de territoire générateurs de dynamisme économique et de valeur ajoutée locale.

Nul doute que l'ensemble des parties répondront présentes à ce projet de grande envergure et nécessaire au développement de l'agriculture en Loir-et-Cher.

Connaissez-vous Terralto ? Ensemble, faisons vivre vos projets !

TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS



Retrouvez plusieurs exemples d'accompagnement en vidéo sur notre chaîne youtube !

**Plus d'informations ?
N'hésitez pas à contacter la
Chambre d'agriculture de
Loir-et-Cher au
02 54 55 20 00**

TERRALTO accompagne les projets des collectivités et des territoires à travers des solutions globales et transversales prenant en compte les enjeux locaux.

TERRALTO propose une expertise dans différents domaines : qu'il s'agisse d'aménager l'espace, d'accompagner les projets de territoire, de valoriser les produits locaux, de contribuer à la gestion durable de l'eau, d'agir pour la biodiversité, l'environnement et les paysages, d'œuvrer pour la transition énergétique, le climat et la qualité de l'air ou encore de favoriser l'économie circulaire.

À l'écoute de vos besoins, nous mettons à votre service nos compétences en matière de ruralité et notre connaissance pointue des politiques publiques, des pratiques agricoles et de la réglementation.

Nos prestations s'appuient sur les équipes d'experts des Chambres d'agriculture, dans différentes disciplines, pour accompagner les territoires dans leurs projets.

Notre présence de proximité nous donne une connaissance fine des territoires, de leurs enjeux et de leurs acteurs.

Notre expérience dans l'accompagnement et le financement de projets fait de nous un partenaire incontournable des collectivités et des territoires partout en France.

PANORAMA DE L'ACTUALITÉ

Retrouvez un retour en images sur les derniers événements du monde agricole en Loir-et-Cher !

L'automne à la ferme



Cet Automne, les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme ont proposé différentes activités et animations sur leur ferme. Initialement prévu du 19 septembre au 20 décembre 2020, l'événement a été contrarié par le reconfinement.

Plusieurs exploitations ont tout de même ouvert leurs portes au début de l'automne afin de faire découvrir leurs fermes, leurs activités et les saveurs automnales des produits fermiers !

Retour en images de la ferme du Bois Neuf à la Chapelle-Vicomtesse datant du 20 septembre 2020.



Consommez local !

En novembre, l'ensemble de la population est entrée dans une nouvelle phase de confinement. Contrairement aux mois de mars et avril, les habitants ont moins plébiscité les circuits courts craignant les restrictions alors qu'il était autorisé de se rendre sur les fermes pour ses courses alimentaires.

Partant de ce constat, la Chambre d'agriculture a développé une communication « Faites-vous plaisir, consommez local ». Diffusée via les réseaux sociaux et les médias, le succès a été au rendez-vous avec pas moins de 14 000 vues et de 80 partages de la publication Facebook auprès d'habitants du Loir-et-Cher !



C'est une belle opération de solidarité qui s'est déroulée à partir du 20 novembre 2020 entre le restaurant Les Closeaux et le magasin de producteurs O'pré des Paysans.

Face aux difficultés rencontrées par les restaurateurs, notamment la fermeture de leurs établissements, il a été proposé à Christophe LUNAIIS du restaurant Les Closeaux, de créer des plats à emporter à base de produits locaux. Ces derniers sont ensuite commercialisés dans le magasin de producteurs.

Une proposition qui a été acceptée avec enthousiasme par le restaurateur, actuel président de l'association Cuisine en Loir-et-Cher. Les plats sont ainsi disponibles à la vente les vendredi et samedi, dans des bocaux consignés, et conçus à base de produits locaux !

« C'est toujours un plaisir de travailler avec les exploitants du département. 2020 a été une année inattendue et difficile. Mais nous avons tous pris conscience - agriculteurs, restaurateurs, professionnels du tourisme etc. - que nous étions dépendants les uns des autres. Il y a donc eu énormément de soutien de part et d'autre pour permettre à chacun de rebondir et de trouver des alternatives pendant les deux périodes de confinement » précise Christophe LUNAIIS.

Une opération test, dont l'objectif est de trouver son public afin de se pérenniser !



Les Closeaux auprès des paysans !



LE DOSSIER DE L'ÉDITION

L'évolution climatique, la comprendre, l'atténuer et adapter nos exploitations aux changements.

Le climat change, impactant l'agriculture et ses activités. Tour à tour victime, coupable, mais également solution, le milieu agricole possède des clés pour atténuer le changement climatique, mais ne doit pas pour autant oublier de développer des leviers d'adaptation.

Dossier rédigé en collaboration avec Christophe Beaujouan
Contact : christophe.beaujouan@loir-et-cher.chambagri.fr



ATTÉNUER ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

COMPRENDRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis les années 1950, les activités industrielles se sont fortement accrues. En ont résulté, des **augmentations conséquentes des gaz à effet de serre** (par exemple, la concentration en CO₂ est passée de 0,03 % en 1950 à plus de 0,04 % aujourd'hui). La planète n'étant pas capable de les équilibrer, ces derniers s'accumulent dans l'atmosphère et amplifient l'effet de serre naturel.

En région Centre-Val de Loire, cet effet de serre supplémentaire a entraîné **une hausse des températures de l'ordre de + 0,3°C par décennie** depuis la moitié du XX^{ème} siècle.

Cette augmentation de température a déjà impacté **les stades végétatifs des cultures, perturbant certains cycles de ravageurs**, et de manière générale fragilisant l'ensemble des écosystèmes.

Comprendre le changement climatique est aujourd'hui essentiel pour pouvoir intégrer dans la gestion d'une exploitation.

Les Chambres d'agriculture de la région Centre-Val de Loire ont ainsi créé un outil capable d'appréhender les mutations du climat passé : **ORACLE.**

Oracle signifie **Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement Climatique**. Il s'agit d'un outil ayant pour but d'exposer objectivement le changement climatique et ses conséquences avérées sur l'activité agricole régionale. Son objectif est d'aider à comprendre les relations entre changement climatique et évolution des pratiques agricoles tout en identifiant des voies d'action pour l'agriculture régionale. Le projet Oracle retrace ainsi l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs climatiques, agroclimatiques et d'impacts sur les pratiques culturales sur les 60 dernières années.

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE ADAPTATION ET ATTÉNUATION ?

De 1950 à nos jours, la température moyenne mondiale a déjà augmenté de l'ordre de + 1°C. Pour projeter le climat futur, les climatologues utilisent des modèles ; il en existe une dizaine en Europe.

A horizon 2050, tous ces modèles prédisent **une augmentation de température moyenne mondiale de +1°C** par rapport à aujourd'hui. Il faut donc préparer les agriculteurs à subir cette nouvelle augmentation de température, celle-ci étant inévitable. C'est ce que l'on appelle : **les stratégies d'adaptation au climat futur.**

Il est avéré que les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine sont la cause du réchauffement climatique. **Si on ne maîtrise pas nos émissions, scénario du « laissez-faire » ou 8.5, la température à la fin du XXI^{ème} siècle sera de +4°C.**

Si on agit dès maintenant (atteinte de la neutralité carbone en 2050 pour la France), on peut espérer **le scénario 4.5, la température moyenne mondiale serait alors stabilisée autour de + 2°C** par rapport à aujourd'hui. Si on souhaite atteindre ce dernier objectif, tous les secteurs doivent émettre moins de gaz à effet de serre.

Pour l'agriculture, cela signifie **produire les mêmes quantités de blé, de lait, de raisin, de légumes tout en divisant par deux les émissions de gaz à effet de serre en 2050**. La particularité du secteur agricole et forestier est qu'il peut stocker durablement du carbone dans la biomasse forestière et la matière organique des sols. Ce stockage carbone revient donc à diminuer la concentration de CO₂ dans l'atmosphère.

Ces réductions d'émission de GES et/ou de stockage carbone **constituent les stratégies d'atténuation.**

LES STRATÉGIES D'ATTÉNUATION ET DE STOCKAGE CARBONE

L'agriculture fait partie des secteurs d'activité émettant des gaz à effet de serre (environ 20% en France) mais elle est également une solution pour les atténuer !

STOCKER DU CARBONE AVEC L'AGROFORESTERIE ET LES SOLS

Le développement de la séquestration du carbone dans les sols et la biomasse est **un levier incontournable pour atténuer le changement climatique**. En effet, ces derniers captent du dioxyde de carbone dans l'atmosphère avant de les stocker via la photosynthèse, constituant ce que l'on appelle **des puits de carbone**.

Attention, d'un point de vue climatologue, tous les végétaux ne vont pas piéger durablement du carbone, seul la croissance d'un arbre sur le long terme va constituer un véritable stockage, car les autres productions annuelles (par exemple le blé) servent à l'alimentation et donc vont réémettre rapidement du CO₂ (cycle court du carbone).

L'arbre possède par contre un potentiel de captage intéressant sur le long terme, tout comme les systèmes d'agroforesterie avec les haies bocagères.

Des pratiques agro-écologiques peuvent également stocker du carbone.

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher est équipée de l'outil **Siméos-AMG** et peut simuler sur 50 ans l'évolution du taux de matière organique (MO) d'une parcelle en fonction des pratiques culturales de l'agriculteur. Par exemple, doubler le rendement de ses cultures intermédiaires (avant une culture de printemps) va permettre d'augmenter significativement son taux de MO en 50 ans. D'autres leviers existent : techniques culturales simplifiées, implantation de légumineuses semi-pérenne, haies...

RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle d'une exploitation agricole, il faut commencer par savoir combien elle émet de carbone aujourd'hui.

La Chambre d'agriculture peut réaliser des diagnostics de bilan carbone à l'échelle d'une exploitation. Aujourd'hui, la filière élevage possède un diagnostic homologué par le Label Bas Carbone, les autres filières suivront bientôt.

LABEL BAS CARBONE QU'EST-CE QUE LE LABEL BAS CARBONE ?

Le Label Bas Carbone a été créé par le Ministère de l'Environnement. Il offre des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Des collectivités, des entreprises, et même des citoyens, sont prêts à rémunérer des actions bénéfiques pour le climat sur une base volontaire, par exemple pour compenser leurs émissions résiduelles.

Ainsi, à terme, l'agriculteur pourra monétiser ses tonnes de carbone économisées (ou stockées) sur son exploitation à des organismes locaux. Déjà 391 éleveurs se sont engagés en France sur cinq ans pour monétiser leurs tonnes de carbone, cette action représentant une réduction potentielle de 71000 tonnes de CO₂. (source : france-carbon-agri.fr)



CAP'2ER, L'OUTIL DES ÉLEVEURS POUR CALCULER SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'élevage est souvent pointé du doigt pour sa production de méthane, amplifiant l'effet de serre. Il existe cependant aujourd'hui des outils pour aider les éleveurs à identifier les postes importants d'émissions de GES et ainsi définir les leviers d'actions les plus pertinents pour les diminuer, notamment l'outil CAP2ER.



« CAP'2ER calcule **les émissions de gaz à effet de serre d'un élevage de ruminants** aussi bien allaitant que laitier. Chacun sait qu'il y a une production de méthane qui restera incontournable en lien avec les animaux. Mais on sous-estime souvent l'impact écologique du machinisme - tracteurs, machines à traire etc. Le diagnostic s'adapte à l'exploitation analysée, car il permet **d'évaluer les marges de progrès possibles dans la conduite technique de l'exploitation**, c'est le premier levier d'atténuation. CAP'2ER permet aussi d'évaluer le **stockage de carbone réalisé** grâce à la présence de prairies, haies, arbres. Ce constat n'est qu'une première étape, mais il est nécessaire pour ensuite construire un **plan d'actions incluant des changements de pratiques**. Il s'agira de chercher des pistes d'atténuation en limitant l'achat d'intrants, en choisissant une nouvelle alimentation pour le bétail ou en développant l'agroforesterie. Nous gardons toujours **l'aspect économique** en tête pour la mise en place des préconisations. Il ne faut pas oublier qu'une exploitation est une entreprise qui se doit d'être rentable. Mais économie et atténuation du changement climatique ne sont pas incompatibles ! »

Marthe VIVANT, Conseillère CAP'2ER à la Chambre d'agriculture

PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



PHOTOVOLTAÏQUE

« Le soleil est une ressource inépuisable, gratuite, disponible qui ne génère pas de nuisance. Les panneaux photovoltaïques peuvent vous permettre d'être auto-suffisant en énergie. Le Loir-et-Cher possède un potentiel correct d'ensoleillement, et même si vos toitures ne sont pas orientées plein sud, les rendements restent intéressants. Vous avez la possibilité de revendre tout ou partie de votre production ou de mettre en place une location de vos toitures. Le bilan énergétique global du photovoltaïque est satisfaisant avec 32gCO₂-éq/kWh (source : www.bilans-ges.ademe.fr) émis par un système photovoltaïque sur sa durée de vie. En effet, le solaire PV n'émet du CO₂ que dans sa phase de fabrication et d'installation, et non pendant la production d'électricité. Par contre, l'intermittence de cette énergie, qui ne produit qu'en présence de soleil, reste un inconvénient majeur. »



MÉTHANISATION

« La méthanisation est un procédé pour la production de biogaz à partir de matière organique, sous l'action de différentes bactéries et en l'absence d'oxygène. Il s'agit à la fois de traiter des déchets des industries agroalimentaires ou des collectivités, (céréales, tontes de pelouses, boues de stations d'épuration) et de valoriser des produits ou sous-produits des exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures) avec un retour au sol pour la fertilisation des cultures ou prairies. A l'issue de ce procédé, on obtient du biogaz et du digestat. Aujourd'hui, cette filière est en progression et se trouve au croisement de plusieurs enjeux : l'énergie, la gestion des déchets, l'agriculture et le climat. Avec la méthanisation, l'agriculture contribue à la diminution des gaz à effet de serre par captation du méthane. Le bilan énergétique global de la méthanisation en injection est de 11 gCO₂-éq/kWh (source : www.bilans-ges.ademe.fr). »



BOIS-ÉNERGIE

« Le bois-énergie consiste à utiliser le bois à des fins énergétiques pour la production de chaleur et d'électricité. En Loir-et-Cher, la filière Bois Énergie est déjà structurée. La CUMA Bois Déchiquetage 41 effectue notamment la transformation du bois brut en copeaux, et la SCIC - Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Bois Énergie Centre pratique l'achat et la vente de ces copeaux à des collectivités et des particuliers. Concernant l'impact sur le climat, il est neutre. Le CO₂ piégé dans les arbres où le bocage est libéré au moment de l'utilisation du bois, sans création de nouveaux gaz à effet de serre. Une fois l'arbre coupé, il est important de replanter pour recommencer à stocker du carbone. »

« Implanter des haies et des arbres sur son exploitation est **bénéfique pour le climat, mais également pour vos rendements**. Ils permettent l'hébergement de la faune et de la microfaune, notamment l'installation de nombreux auxiliaires de cultures luttant contre les ravageurs.

Les linéaires végétaux sont d'excellents brise-vent, **protégeant les cultures à la fois du vent, mais aussi des écarts de températures** en apportant ombre et fraîcheur lorsque les températures sont très élevées, et atténuent des températures basses.

Les effets sur le sol sont également positifs puisque les arbres vont puiser l'azote, parfois en surplus, plus profond dans la terre. Ils améliorent le drainage, augmentent le taux de matière organique du sol tout en stockant du carbone. De plus, les haies et les arbres demeurent des éléments structurant des paysages. »

Hubert DESIRÉ, Conseiller Forêt et Agroforesterie à la Chambre d'agriculture

LES STRATÉGIES D'ADAPTATION

Il existe donc de nombreux moyens d'atténuer le réchauffement climatique. Cependant, les experts indiquent que dans les 30 prochaines années, l'augmentation de température est incontournable. Il est donc obligatoire pour les exploitants de s'adapter à ce nouveau climat. Les Chambres d'agriculture sont équipées d'un outil ClimA-XXI pour accompagner les agriculteurs à l'adaptation au changement climatique dans plusieurs filières : Viticulture, Sylviculture, Grandes Cultures, Gestion de l'eau...

ClimA-XXI

L'outil ClimA-XXI correspond à l'outil ORACLE cité précédemment, mais en utilisant des projections climatiques du XXIème siècle. Cet outil utilise le modèle Aladin de Météo-France. Ainsi, on peut construire les mêmes indicateurs qu'ORACLE (données réelles passées issues des stations Météo France) en les projetant dans le futur. Par exemple, ORACLE annonçait 48 jours très chauds dans la période 1961-1990 à Romorantin. En scénario 8.5, le nombre de jours très chaud passerait à 105 jours par an à la fin du XXIème siècle (2071-2100).

L'outil ClimA-XXI permet de calculer de nombreux indicateurs : évolution de la pousse de l'herbe, du nombre de cycles de ravageurs, du risque incendie forestier, de l'avancée des cycles végétatifs, du nombre de jours échaudant, du déficit hydrique estival, etc...

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs vise à aboutir à l'élaboration de stratégies de développement de systèmes agricoles résilients et adaptés. En effet, l'étude des indicateurs dans les années futures permet d'identifier les contraintes climatiques qui s'imposeront au monde agricole, d'analyser la faisabilité des productions agricoles et ainsi d'inciter les exploitants à une réflexion autour de l'adaptation des systèmes de production.

PROJET SYSTÈMES ARBORÉS INNOVANTS



« Des essais en agroforesterie (arbres en milieu agricole) sont réalisés depuis quelques années en Pays Vendômois. Autour du projet **Systèmes Arborés Innovants**, plusieurs partenaires (Pays Vendômois, Chambre d'agriculture, CAUE, Maison Botanique, Fédération des Chasseurs, Ethnologue) se sont réunis pour **étudier et expérimenter, avec des agriculteurs volontaires, l'arbre au sein des exploitations.**

« Nous avons plusieurs tests en cours, mais les résultats ne sont pas attendus avant une **quinzaine d'années**, car il faut laisser le temps aux linéaires de grandir. Nous faisons notamment des essais sur **les types de protection des haies, des essais de densité, la prise en compte du réchauffement climatique avec l'implantation d'essences du sud de la France.** Il est en effet nécessaire d'identifier les espèces qui s'adapteront au mieux à notre futur climat loir-et-chérien. La hausse des températures nous incite ainsi à effectuer des tests d'implantation de nouvelles essences, car nous pensons que ces dernières s'adapteront mieux à des périodes de chaleur. » **Hubert DESIRÉ, Conseiller Agroforesterie à la Chambre d'agriculture**

Les filières Légumes et Grandes Cultures prennent également cette thématique en compte dans le développement de leurs exploitations. Ainsi, les agriculteurs réfléchissent à l'implantation de nouvelles cultures, plus résistantes à la chaleur et moins gourmandes en eau. On assiste depuis plusieurs années à l'introduction de légumineuses dans les rotations, notamment le pois chiche.

« Le pois chiche est une culture qui ne nécessite pas d'irrigation -ou alors très peu !- précise Lucile Bertillot, Conseillère Légumes. D'autres projets sont en cours sur les filières végétales.»

CLIMENVI : INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES DÉCISIONS DES CHEFS D'ENTREPRISES VITICOLES



Le projet Climenvi a été lancé en 2018 à l'initiative de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. L'objectif : aider les chefs d'entreprises viticoles à intégrer le changement climatique dans la conduite de leur entreprise, en les plaçant en tant qu'acteurs du projet. Ainsi, trois sites pilotes ont été identifiés dans le vignoble Centre-Val de Loire (Touraine, Chinon, Sancerre).

« Dans le cadre de ce projet, nous avons créé des projections climatiques dans les **trois territoires pilotes de la région Centre-Val de Loire**. Des livrets ont été produits, comprenant **les indicateurs climatiques** décrivant les tendances générales du climat – températures, pluies, ETP... - mais également **les indicateurs agro-climatiques liés à la phénologie de la vigne** – indice de Winkler, déficit hydrique ou encore risque de gel au débournement. Climenvi regroupe de nombreux partenaires, dont le Laboratoire d'informatique de l'Université de

Tours. Celui-ci travaille actuellement à la réalisation d'un **Outil d'Aide à la Décision**. Il se présentera sous la forme d'une application web permettant au vigneron **de visualiser l'évolution, de 1976 à 2100, des indicateurs climatiques et agro-climatiques de son entreprise**, en fonction de la localisation et du cépage. » **Christophe Beaujouan, Conseiller Environnement et Changement Climatique à la Chambre d'agriculture**

« A terme, l'outil intégrera également **une analyse des impacts climatiques** sur les entreprises ainsi que des **leviers d'action possibles pour faire face au dérèglement**. Ces leviers d'action ont été répertoriés sous quatre axes : **Terroir & Matériel végétal, Viticulture, Œnologie et Organisation du travail**. Pour chacun d'entre eux, des exemples de solutions d'adaptation connues à ce jour sont proposés et accompagnés d'informations sur **l'impact environnemental, climatique, mais également financier**. Des experts nationaux ont été sollicités pour

conforter le travail réalisé dans un souci d'exhaustivité. » **Michel BADIER, Animateur du projet Climenvi et Conseiller viticole à la Chambre d'agriculture**

« Nous avons également travaillé à la création **d'outils de formations et de conseils** permettant d'intégrer le changement climatique aux stratégies d'entreprise. Animées par des experts du changement climatique en viticulture et des consultants en stratégie, les premières formations **« Intégrer le changement climatique dans la stratégie de mon entreprise viticole »** verront le jour en janvier 2021. Opérationnelles et pragmatiques, elles alterneront entre **visites sur un domaine et apports scientifiques**. Des outils numériques de modélisation permettront de plus aux vignerons d'analyser l'impact du changement climatique sur leur entreprise. » **Christophe JOFFROY, Responsable du pôle Hommes & Entreprises de la Chambre d'agriculture**

LES RDV DE L'AGRICULTURE

Retrouvez les résumés des webinaires RDV de l'agriculture qui ont rythmé vos semaines en novembre dernier !



Tous nos webinaires ont été enregistrés et sont disponibles en replay sur la chaîne Youtube de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

youtube.com/c/ChambredAgricultureLoiretCher

Éleveur avicole, pourquoi pas vous ?

« Nous sommes en reconquête du marché national, présente Philippe Debarre, Conseiller à la Chambre d'agriculture. La volaille de chair standard représente les 2/3 du marché. Mais encore 45% de la volaille est importée. »

La filière avicole prend en compte les attentes sociétales. Ainsi, une lumière naturelle est demandée sur les projets et la création de jardins d'hiver, d'ouverture sur les bâtiments, voire des surfaces autour de ces derniers sont également recommandées.

Les sociétés Huttepain et Nouri'vrai ont apporté des précisions sur leur accompagnement. « 320 éleveurs répartis sur 13 départements travaillent avec nous, notamment à travers un bureau d'éleveurs, explique Eric Garo de la société Huttepain.

Nous avons de plus deux abattoirs dans le département, ce qui nous permet d'assurer les débouchés. »

Huttepain contractualise les relations avec les éleveurs afin de sécuriser la mise en marché. Ces derniers sont fournis en aliments, poussins, animaux d'un jour et l'entreprise assure le suivi technique ainsi que la formation des exploitants, notamment à travers les stages Génération Le Gaulois. L'entreprise travaille aussi sur l'évolution des bâtiments d'élevage à travers le projet Nature d'Éleveurs. « Aujourd'hui, nous avons un besoin de renouvellement des partenariats de 3 à 6% par an et un projet d'agrandissement de l'abattoir. »

Un état des lieux confirmé par Didier Richard de l'entreprise Nouri'vrai. « Nous avons des éleveurs sur huit départements, mais notre

choix principal est de recruter en local afin de répondre aux attentes sociétales. Pour travailler avec nous, plusieurs modèles sont disponibles, du poulailler standard au JA957 en passant par des poulaillers label pour la volaille orléanaise, auquel le Loir-et-Cher est éligible. »

Intéressés par la filière ? Il faut compter un investissement de 300€ par m² sans compter les frais annexes tels que le foncier ou encore le bâtiment de stockage. Sachez également que plusieurs aides sont disponibles pour installer un atelier avicole. Un accompagnement de 30€ du m² pour la construction avec un complément de 5€ par tonne sur les cinq premières années est proposé. « Il existe également les aides PCAE pour vous aider dans votre installation » conclut Philippe DEBARRE.

Asperge verte, rejoignez la marque «Chambord» !



« L'asperge représente 18 000 tonnes au niveau national, expose Christophe Fleurance, Conseiller Légumes à la Chambre d'agriculture. L'asperge verte est pour le moment encore confidentielle alors que c'est un marché en pleine croissance ! »

Culture installée pour huit à dix ans, c'est au cours de la troisième année que la première production voit le jour. Elle se récolte de la mi-avril à début juin, mais la culture sous tunnels permet d'envisager des productions dès le mois de mars.

« Il est essentiel d'avoir un type de sol adapté, de type argilo-calcaire ou limon-argileux, profond et sain. L'irrigation est également obligatoire, car les besoins en eau sont comparables à un maïs. Enfin, il faut prendre en considération la période de récolte pendant laquelle le chef d'exploitation doit être disponible afin d'encadrer la main d'œuvre. »

La filière s'est développée avec la coopérative Axereal. Composée d'un groupe de producteurs, d'une équipe commerciale et d'un appui technique, la filière a pour objectif de valoriser la production. « La collecte est effectuée quotidiennement et centralisée sur le site de stockage et de conditionnement. Elle est travaillée pour être commercialisée via la grande distribution, explique Vincent Rogez, responsable de la filière Légumes à Axereal. Plusieurs règles de commercialisation ont été définies avec les producteurs et nous les accompagnons dans leur suivi des cultures. »

Autre atout, les asperges vertes du Loir-et-Cher sont commercialisées sous la marque "Chambord" qui a une image identifiée et appréciée sur son marché. Elle est gage de la qualité du produit et véhicule une forte identité territoriale.

Du côté des investissements, la coopérative accompagne ses producteurs en mettant à leur disposition le matériel nécessaire pour la plantation. Les autres dépenses se font principalement au moment de la récolte avec l'investissement dans un caisson frigorifique et dans des systèmes d'assistance pour faciliter le travail. Mais l'ensemble de ces charges sont compensées par le retour sur investissement des premières récoltes puisque l'on peut espérer une marge de 4800€ par hectare.

Magali Courtin, productrice d'asperges vertes, explique que cette culture représente 40% de son chiffre d'affaires avec cinq hectares. « L'asperge verte est intéressante économiquement pour la diversification, mais c'est une culture qui demande de l'attention et du temps. Au printemps, car c'est la phase de récolte, il faut donc encadrer les salariés et surveiller la pousse de l'asperge, celle-ci étant différente d'un jour à l'autre ! Ensuite, l'été, car c'est à cette période que l'on apporte les engrais, les traitements saisonniers, l'irrigation... Un bon entretien à cette saison permet une bonne récolte l'année suivante ! »

Cornichon, participez à la relocalisation de la production



Le cornichon, on le connaît tous ! Le marché français représente près de 30 000 tonnes de cornichons, mais 80% des bocaux sont d'origine indienne.

L'entreprise Reitzel souhaite relancer la production départementale en 2016, avec deux premiers producteurs. « On ne peut pas produire du cornichon français au prix du cornichon indien. Mais une demande de made in France est présente. Pour soutenir les agriculteurs, nous avons établi un partenariat pour une production rentable, et travaillé avec des enseignes de supermarchés pour garantir des débouchés » explique Brice Canivet, de Reitzel.

L'entreprise propose une assistance technique pour apprendre aux exploitants comment cultiver ce fruit disparu. Une garantie récolte est aussi assurée, Reitzel s'engageant à couvrir les frais de mise en place de ses agriculteurs partenaires en cas de perte de production. Ainsi, l'agriculteur ne court pas de risque financier ! Enfin, l'entreprise s'engage à acheter tous les calibres de cornichons.

Fin 2018, l'association française des producteurs de cornichons a vu le jour sous le nom des « Cornichonneurs français ». Aujourd'hui, 12 producteurs ont rejoint l'aventure et produisent près de 305 tonnes sur 18 hectares dans le département principalement. Et depuis deux ans, c'est une filière en Agriculture Biologique qui se développe, avec de nouveaux débouchés possibles !

Et les charges ? Pour planter un hectare de cornichons, il faut prévoir 3000€ de charges opérationnelles ainsi que 6000€ de charges d'investissement annuel. Reitzel rémunère ensuite en moyenne 49 435€ pour 13 tonnes de cornichons.

Quels sont les prérequis pour l'exploitant ? Il est nécessaire d'être disponible pendant la période estivale, en juillet et en août, date des récoltes, afin d'encadrer le personnel. Il est également demandé d'être équipé en irrigation goutte-à-goutte.

« J'ai choisi de faire des cornichons pour deux raisons : une envie de diversification, mais aussi l'ambition de fidéliser la main d'œuvre. En effet, je fais également des asperges vertes, une culture nécessitant comme le cornichon de bons cueilleurs. Avec ces deux cultures, je sais que mes employés ont entre cinq et six mois de travail garanti. Quand je me suis lancé dans la culture, j'ai été accompagné par la Chambre d'agriculture et Reitzel pour la construction des itinéraires techniques, mais aussi pour la juste rémunération de la main d'œuvre. L'entreprise est réellement présente pour aider ses exploitants et avec la garantie sur les charges, on est sûr de ne pas perdre d'argent si un problème est rencontré ! » confirme Denis BILLAULT, Cornichonneur à Ouchamps.

L'ambition de Reitzel est de continuer à investir dans le vivier local, en incluant de nouveaux exploitants !

La fraise, production emblématique du Loir-et-Cher

Avec une consommation de 2,2 kg par an et par habitant, la fraise est l'un des fruits préférés des français.

Pour faire de la fraise, deux possibilités s'offrent à vous : en sol ou en hors-sol. « Certains prérequis doivent être respectés pour une belle culture, présente Jean-Marie Guichardon, Conseiller Petits fruits rouges à la Chambre d'agriculture. Il est notamment obligatoire d'avoir un accès à l'eau principalement à deux périodes, en juillet à la reprise des plants et au printemps, en goutte-à-goutte uniquement. Il faut également privilégier des sols sableux à sableux limoneux, parfaitement adaptés à la culture des fraises. »

La fraise se plante début juillet pour une récolte de fin avril à fin juin. Elle nécessite quelques besoins en matériel. La main d'œuvre est également essentielle pour la réussite économique de la fraiseraie. En effet, c'est un fruit fragile qu'il ne faut pas abîmer à la cueillette au risque qu'il soit ensuite déclassé. « L'art de la cueillette n'est pas inné ! Il faut donc former les salariés à celle-ci et assurer un bon management » conclut Jean-Marie Guichardon.

La fraise est une production qui est rarement en crise, est rémunératrice et peut intégrer de nouveaux producteurs ! En effet, la filière, organisée au niveau commercial, technique et matériel, note des départs en retraite dans les années à venir.

En Loir-et-Cher, la filière se construit autour du Cadran de Sologne, qui est une coopérative et une organisation de producteurs composée de 23 exploitations. « La fraise étant fragile, la commercialisation s'effectue au plus vite via le marché physique aux enchères dégressives. Cela signifie que la vente a lieu tous les jours, l'avantage étant que le chiffre d'affaires de la journée est connu le jour-même » explique Laurent Renaud, Directeur du Cadran.

La coopérative permet l'achat groupé de tous les approvisionnements à la conduite de la fraiseraie. Elle commercialise les fraises via la marque Miam miam Sologne, reconnue par les acteurs de la filière.

« Pour adhérer au Cadran de Sologne, l'apport global de la production est obligatoire avec un engagement de cinq ans. Cependant, une part de vente directe est acceptée ».

Dernièrement, 11 exploitations du Cadran de Sologne se sont fait certifier HVE3 afin de répondre aux demandes du marché. Le directeur du Cadran précise qu'il est possible d'adhérer à la coopérative peu importe la localisation, le produit étant reconnu sur l'ensemble du Loir-et-Cher et sur les départements limitrophes. La demande du consommateur en fraises est supérieure à la production, alors pourquoi ne pas vous lancer dans cette nouvelle culture passionnante ?



Et pourquoi pas l'agriculture biologique ?



« Aujourd'hui, près de 8,5% de la surface agricole utile nationale est en agriculture biologique, en cinq ans, elle a doublé ! Les dépenses des ménages en bio sont en croissance, nous sommes notamment l'un des pays leader en consommation de produits AB » explique Olivier Mullier, Conseiller Bio à la Chambre d'agriculture.

En région Centre-Val de Loire, un fort potentiel de développement est présent puisque la surface en agriculture biologique ne s'élève « qu'à » 3,5%, soit en dessous de la moyenne nationale. Des aides pour s'installer en bio sont disponibles, dont la principale est une aide à la surface en

fonction de la production pendant les cinq premières années de la conversion. Pour les cultures annuelles, elle est de 300€ par hectare, avec un plafond de 20 000€ par exploitation.

Rémi Gogué et Gilles Renart, représentant l'entreprise Axereal Bio (coopérative pour la collecte) et Centre Bio (société commerciale pour la mise en marché) ont apporté le point de vue technique et marché sur le bio.

« Nous collectons 12 espèces principales, dont sept sont destinées à la consommation humaine. Les plus porteuses sont souvent le blé, le maïs et le colza, mais les autres cultures restent intéressantes, notamment au niveau de la rotation, précise Rémi Gogué. Plusieurs types de rotation sont possibles, adaptables en fonction de votre situation géographique et donc de vos sols. »

Le marché du grain bio est un marché en croissance. La production française couvrirait en moyenne 2/3 des besoins en France, mais

l'augmentation de la production française des deux dernières années n'a pas fait baisser les importations, ce qui explique la difficulté à valoriser certaines productions. « L'import doit être un élément de vigilance et la plus-value pour le bio ce sera de préserver l'origine France » précise Gilles Renart.

Et les perspectives du marché ? « Les acheteurs, les consommateurs savent que le bio à un coût. Un léger tassement des prix est malgré tout à prévoir dans les cinq prochaines années, mais la demande étant au rendez-vous, il devrait être minime. »

Gilles Renart insiste sur le fait de mettre en place des contrats pour une vision à plus long terme, segmenter ces différentes productions afin de créer des filières et innover pour atteindre des marchés à forte demande ou en devenir tels que le « sans gluten » ou encore les protéines végétales.

Devenir vigneron, de l'idée à la réalisation

« L'aventure de la viticulture est exaltante, mais il est indispensable d'avoir des connaissances techniques sur la vigne et sur les chais, explique Jean-Christophe Mandard, vigneron. Il faut être conscient des aspects administratifs, réglementaires et prendre en compte l'organisation de la main d'œuvre. Le métier de vigneron est un travail passionnant mais gourmand en investissement et en temps. »

Implanter de la vigne, c'est se lancer dans une culture pérenne avec de nombreuses questions à se poser au préalable.

« Je conseille toujours à un viticulteur souhaitant s'installer de pratiquer l'exercice de la feuille blanche. Sur celle-ci, il faut répondre à ces questions : pourquoi je souhaite faire un vignoble ? Quel produit je veux faire ? Du jus de raisin, du raisin, du moût, du vin ? Pour quel marché ? L'export, la vente directe, le négoce ? Est-ce que je veux faire du « prêt-à-porter » ou de la « haute couture » ? Ce sont les réponses à ces questions qui dimensionneront le projet ainsi que les investissements à prévoir. Petit conseil, toujours garder à l'esprit que la commercialisation est la clé de voûte d'un projet » explique Michel Badier, Conseiller Viticulture à la Chambre d'agriculture.

En effet, planter de la vigne, c'est créer une nouvelle parcelle qui entrera en production trois ou quatre années après. L'investissement est de plus conséquent puisqu'il faut compter environ 28 500€ par hectare. Selon le



cépage choisi, le prix d'achat peut varier, d'autant plus si l'on se laisse tenter par un cépage résistant, espèce nécessitant moins d'intervention pour la protection sanitaire.

« L'aspect main d'œuvre est aussi à prendre en compte, on peut dire que cela représente plus de 27% du coût de production ! »

Un projet se réfléchit également en fonction des informations économiques. En région Centre-Val de Loire, un Référentiel Economique du Vigneron est édité, la mise à jour a été effectuée en 2020 ! N'hésitez donc pas à prendre connaissance de ce document qui vous fournira de nombreuses références économiques pour chiffrer votre projet.

« Vous souhaitez planter un vignoble ? Attention aux délais, car il est obligatoire de faire des demandes d'autorisation de plantation. Celles-ci sont ouvertes deux mois par an. Ainsi, si vous souhaitez planter

en 2022, il faut effectuer vos demandes avant le mois de mai 2021 ».

Enfin, l'évolution climatique est aujourd'hui primordiale dans un projet d'installation d'un vignoble hors zone d'implantation traditionnelle. Pour cela, il faut prendre connaissance des indicateurs climatiques et agro-climatiques, des études climats, mais aussi des aléas climatiques possibles sur le territoire. Ces éléments permettront ainsi de savoir si les cépages choisis sont adaptés à l'environnement et la situation pédo-climatique.

Dominique Vallée est céréalier en Essonne sur un assolement autour du blé, du colza et de la betterave. Dans une envie de diversification, il a fait le choix d'implanter un vignoble sur son exploitation.

« Nous ne récoltons pas encore le raisin, mais je sais qu'il faudra une bonne organisation pour enchaîner moissons et vendanges. Afin d'implanter le vignoble, il a fallu engager une réflexion sur le choix de la parcelle, échanger avec un pépiniériste sur le choix des cépages, travailler avec l'acheteur pour les débouchés commerciaux... Aujourd'hui, il y a près de trois hectares de vigne sur la ferme, avec de nouvelles plantations prévues au printemps 2021. Je crois en ma production, l'objectif est de faire une belle diversification avec à terme une dizaine d'hectares en vigne ! »

A la découverte des légumes secs !

Les légumes secs sont des légumineuses apportant de nombreux avantages dont celui de fixer l'azote et d'effectuer des économies d'intrants. C'est aussi un atout pour la diversification de la rotation.

« Ces cultures sont très souvent sous contrat, ce qui permet la sécurisation du revenu, explique Lucile Bertillot, Conseillère Légumes à la Chambre d'agriculture. Historiquement, le pois chiche se trouve dans le sud de la France, car il supporte bien les climats secs. Mais le développement est important, nous sommes notamment passé de 3000 hectares de production en 2000 à 5000 hectares en 2019 sur l'ensemble de la France. »



Le pois chiche s'implante entre la mi-février et la mi-mars et la récolte se fait à la moissonneuse en août. Les charges opérationnelles s'élèvent à 400€ en moyenne avec une marge brute comprise entre 350 € et 400 € l'hectare. « L'avantage du pois chiche, c'est qu'il ne nécessite pas d'équipement spécifique, contrairement au haricot. »

En effet, le haricot sec demande de l'irrigation, à maintenir de la floraison jusqu'au mois précédent la récolte qui s'effectue début septembre. Cette culture nécessite également des investissements spécifiques en matériel. « Je préconise un investissement dans un bon matériel et une récolte par arrachage puis battage avec une machine spécifique de type Colombo » précise Mathieu Naudet, agriculteur.

Pour les haricots secs, les charges opérationnelles sont plus élevées que les pois chiches puisqu'il faut prévoir environ 900€ entre les semences, les produits de traitement et l'irrigation. La marge brute s'élève par contre entre 1300 et 2200€ de l'hectare.

Mathieu Naudet était à la recherche de nouvelles cultures à insérer dans son assolement. C'est ainsi qu'il s'est tourné vers l'introduction de légumineuses. « Nous avons commencé par les haricots en 2015. C'est à cette occasion que nous avons appris que 80 à 90% de la consommation de haricots en France est importée alors que des conserveries cherchent à s'approvisionner en production française ! Le prix reste l'élément le plus déterminant dans leur choix mais, nous leur apportons de la souplesse en terme d'approvisionnement. »

Mathieu Naudet a ainsi décidé, avec son frère, de monter une entreprise Naudet Freres. Outre la production de haricots secs, ils font également des lentilles et des pois chiches. « Malgré la petite taille de notre société, nous sommes un opérateur qui produit des volumes assez conséquents. Nous sommes en plein développement et nous recrutons en 2021, preuve que la demande est présente ! »

LA VIE DES GROUPES

Journée régionale Ovine

Le 15 septembre 2020, c'était la journée régionale Ovine organisée par le Cap Filière sur l'exploitation de Loïc Mercier à Nibelles dans le Loiret. Malgré le contexte sanitaire, cette journée automnale a été un succès avec près de 80 participants, éleveurs et techniciens réunis. Quatre ateliers ont été proposés aux exploitants présents :

- Contention individuelle des brebis, des astuces pour se ménager
- Des leviers pour sécuriser son système fourrager, méteils et dérobées estivales

- Sélection génétique, un atout pour l'élevage
- Les éleveurs parlent aux consommateurs !

Quatre conférences sont venues compléter les échanges amorcés en atelier. Le marché de la viande d'agneau, les consommateurs et la viande ovine, les attentes sociétales des consommateurs ou encore l'adaptation de la communication ont été abordés et ont permis aux exploitants d'enrichir leur réflexion sur la conduite de leur élevage.

Salon Ter'Energies

Le salon Ter'Energies a eu lieu jeudi 24 septembre dernier au Parc Equestre de Lamotte-Beuvron. Cet événement, organisé par la Chambre d'agriculture Centre-Val de Loire, en collaboration avec les Chambres d'agriculture de la région, a su, pour la cinquième année consécutive, susciter l'intérêt des agriculteurs et professionnels des énergies renouvelables.

En effet, l'agriculture est un secteur qui contribue largement aux émissions de gaz à effet de serre. Réduire cette part, est un réel enjeu économique pour la profession.

Une cinquantaine d'exposants professionnels du photovoltaïque, de la méthanisation, du bois-énergie et du climat-GES étaient présents afin d'échanger sur les opportunités qu'offrent les énergies renouvelables dans la création de valeur ajoutée



auprès des exploitants agricoles et des collectivités.

De nombreuses conférences ont également eu lieu tout au long de la journée à propos des actualités politiques et réglementaires liées à la méthanisation et au photovoltaïque. Les impacts techniques liés aux intrants dans le cadre de la méthanisation, le bilan carbone, le potentiel de stockage carbone de l'agriculture ou encore le changement climatique et les gaz à effet de serre ont également été abordés.

Les webinaires Mes Parcelles

Les 1er et 10 décembre, l'équipe Mes Parcelles a organisé deux webinaires dédiés aux abonnés. L'objectif de ces rencontres était d'échanger autour des fonctionnalités de l'outil.

Des problèmes de prise en main ? Une envie de découvrir des fonctionnalités plus poussées ?

L'équipe s'est mobilisée pour apporter des réponses précises et proposait en

début de chaque rencontre une rapide démo de l'outil.

« Notre but était de valoriser auprès de nos abonnés l'ensemble des actions pouvant être réalisées avec ce logiciel, explique Lore Ligonnère, Chef de produit Mes Marchés. Nous avons également répondu aux questions pratiques que les agriculteurs peuvent se poser. » Une opération qui pourra être amenée à se renouveler suivant la demande !

PORTRAIT DE CONSEILLER

La Chambre d'agriculture assure des missions très variées. Découvrez la diversité de profils de vos conseillers avec notre portrait de l'édition.

FLORIAN VINCENT

CONSEILLER FORÊT ET AGROFORESTERIE



« Accompagner forestiers et agriculteurs dans la gestion de l'arbre et des haies »

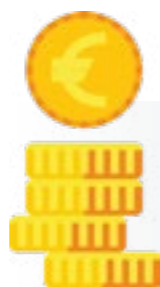
Florian anime le **Groupe de Développement Forestier** en lien avec la Présidente Marie-Thérèse FLEURY et conseille les forestiers en organisant des réunions sur des parcelles forestières. Des intervenants extérieurs participent à la demande de Florian, sur des thématiques diverses, la dernière portant sur **la santé des forêts suite au changement climatique**.

La mise en œuvre de prestations pour les propriétaires forestiers, de type aide à la rédaction de documents de gestion, du marquage ou encore du conseil technique, complète ses missions.

Florian fait également parti du réseau national Agroforesterie en tant que co-référent régional. Il pratique le conseil global pour **l'implantation de haies, d'arbres en intra-parcellaires** et aide les agriculteurs à l'établissement de dossiers de financement.

Enfin, Florian est l'animateur du réseau AGROM41 consistant à suivre, entretenir et valoriser les données météorologiques. Un panel de compétences précieuses mis à disposition des forestiers et des agriculteurs du département !

Tel : 02.54.55.20.34
florian.vincent@loir-et-cher.chambagri.fr



Des mesures de financement pour l'agroforesterie en 2021 !

Intéressés par la plantation de haies ou d'arbres en intra-parcellaires ?

Des financements via l'Agence de l'eau proposent une aide à l'implantation avec un taux pouvant atteindre **80% du projet** sur de nombreuses actions. Plants, paillage, protection des plants, travaux de préparation du sol... L'accompagnement financier est complet.

Cette mesure est ouverte et renouvelée annuellement.

Avec les mesures du plan de relance relatives au programme « **plantons des haies** » pour favoriser la biodiversité et reconstituer les haies bocagères, des moyens supplémentaires sont mis en place. Au niveau national, c'est **50 millions d'euros** qui sont consacrés à ces projets, c'est le moment de candidater !

« Une bonne haie, c'est une haie qui vit plus longtemps grâce à un conseil technique en amont de la plantation, précise Florian Vincent. Avec la filière Bois-Energie, nous proposons de plus une valorisation de votre haie une fois le volume de bois suffisamment important, tout en veillant à ce qu'elle se renouvelle. »



PORTRAIT D'ACTEUR

PIERRE MERCIER DE BEAUROUVRE, PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Chaque agriculteur, chaque exploitation possède ses particularités. Partez à la découverte des femmes et des hommes qui animent nos territoires.



Après plusieurs vies professionnelles, Pierre et Sylvie Mercier de Beaurouvre ont hérité d'un domaine et sont devenus propriétaires forestiers en Eure-et-Loir, mais également en Sarthe et Loir-et-Cher.

Le changement climatique est l'un des aspects qu'ils prennent en compte dans la gestion de la forêt.

« Malgré la hausse des températures, de nombreux chênes ont continué leur croissance et ont réussi à s'adapter. L'implantation de nouvelles essences peut être une solution, pour une forêt forte et résiliente. Cependant, il n'existe pas une, mais des solutions au changement climatique » explique Pierre de Beaurouvre.

En effet, en travaillant la forêt, le travail se fait sur un long terme dont les fruits seront récoltés par les générations futures, contrairement

aux travaux agricoles qui s'étalent sur une année de manière générale.

Ainsi, sans connaissance de l'avenir, les forestiers plantent des arbres qu'ils espèrent pouvoir valoriser entre 20 et 50 ans après la plantation, voire beaucoup plus dans certains cas !

« Nous sommes sur des stratégies à long terme. Par exemple, mon beau-père a planté des séquoias il y a 25 ans, qui sont devenus magnifiques et dont je vois la croissance ! Mais seront-ils "marchands" un jour ? Et dans combien de temps ? Il ne faut pas oublier qu'une forêt sert également à avoir une entrée de trésorerie.

Aujourd'hui, on plante des espèces qui ne seront peut-être plus valorisées financièrement dans 50 ans, c'est le risque du métier. Concrètement, il faut être capable de changer son fusil d'épaule à tout moment. »

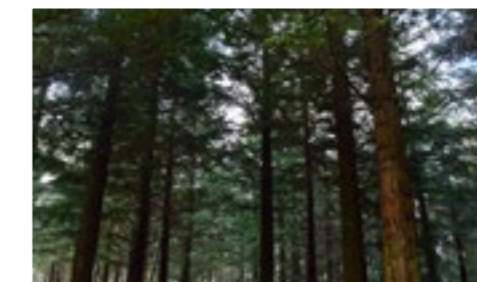
L'environnement des forestiers change, entre évolution climatique, apparition de nouvelles maladies des arbres ou encore mutation du marché.

Sur le domaine de Sylvie et Pierre Mercier de Beaurouvre, plusieurs essais sont menés sur de petites parcelles avec l'implantation de cèdres et de chênes pubescents entre autres. L'objectif affiché par le couple et de garder un maximum de diversité, les essences apprenant les unes des autres.

« La nature est vraiment surprenante, nous avons planté des chênes, en alternance autour d'autres essences. Nous nous sommes rendu compte que ces dernières avaient éduqué les chênes, en les emmenant vers le haut. »

Le monde forestier subit au même titre que l'agriculture des mutations liées au changement climatique, à la différence que les décisions prises aujourd'hui ne seront vérifiées que dans plusieurs dizaines d'années.

Les essences actuelles arriveront-elles à s'adapter au changement climatique ? Ou faut-il dès maintenant implanter des espèces du sud de la France ? Les essais sont en cours, mais les résultats ne seront disponibles que pour la génération prochaine.



CLIMAT & SOL

Le climat est la variable la plus importante pour l'agriculture. Celui-ci influe sur l'état des sols et des productions. Retour sur les derniers mois.

Après la chaleur estivale, un automne doux et peu arrosé

L'été chaud et sec a laissé place à un automne peu arrosé avec des températures douces. La hausse des températures se confirme et l'eau manque afin de recharger les nappes phréatiques.

Après des mois de juillet et août chauds et secs, septembre a continué sur cette lancée avec une pluviométrie moyenne de 36,5 mm, un chiffre inférieur de 9 mm à la moyenne décennale.

Les températures ont de plus été douces avec une moyenne de 17,6°C soit 1,8°C au-dessus des données habituelles en cette saison.

D'un point de vue agronomique, ces faibles pluviométries ont compliqué l'obtention de bons rendements des

cultures d'ensilage ainsi qu'une faible régénération des prairies déjà fortement impactée par la sécheresse estivale.

Le mois d'octobre a quant à lui revêtu ses couleurs automnales avec près de 72 mm de précipitations, un chiffre dans les moyennes des dernières années.

Les températures ont été fraîches pour la saison avec une moyenne de 11,6°C sur l'ensemble du département, contre 12,1°C en moyenne décennale.

Les précipitations, plutôt élevées en densité sur certains secteurs dont la Sologne, n'ont pas facilité l'implantation des cultures d'hiver.

En revanche, le mois de novembre s'est révélé doux et sec avec uniquement 20 mm de pluie contre 69 mm habituellement.

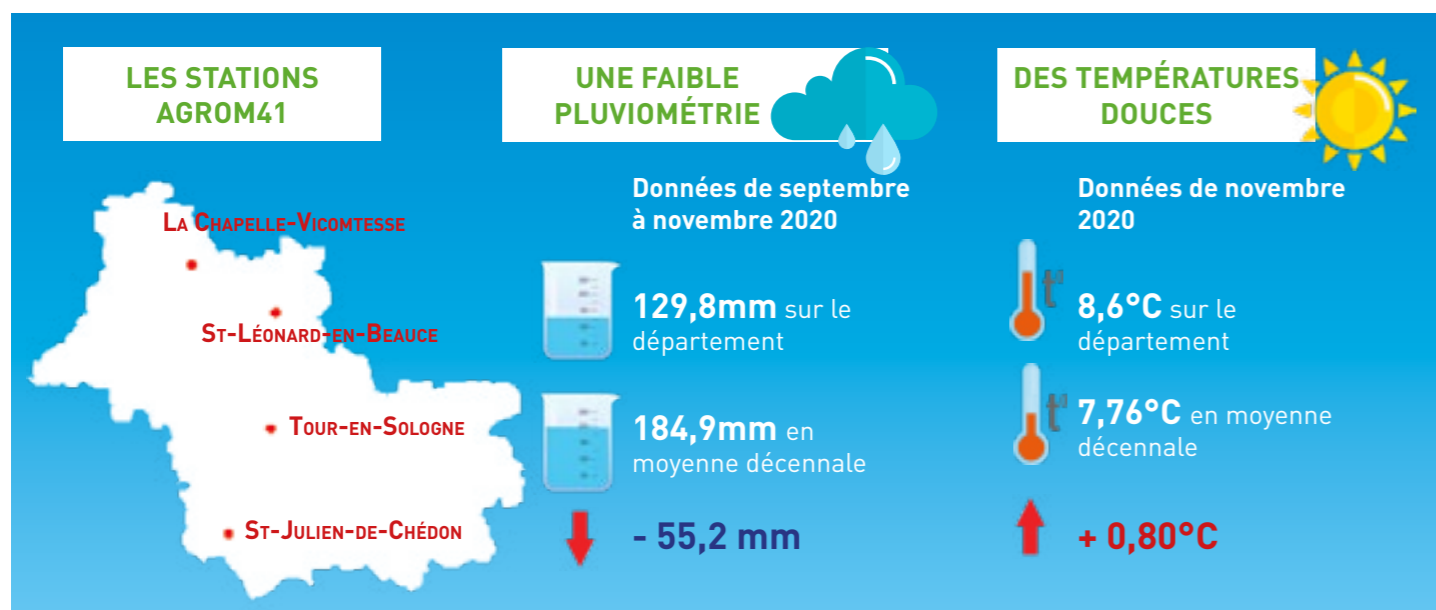
Les températures ont quant à elles

été supérieures à la moyenne avec 8,56°C contre 7,76°C.

L'ensemble du département souffre aujourd'hui d'un déficit de pluviométrie assez important.

« Il manque environ 100 mm pour atteindre la bonne jauge de pluie, explique Florian Vincent, Conseiller en charge du réseau AGROM41. Les chiffres du mois de décembre pourront nous permettre de faire un bilan annuel, mais l'année 2020 s'annonce comme 2019 avec une augmentation des températures, cette fois-ci, accompagnée d'une réduction de la quantité d'eau reçue sur le territoire. »

Ce constat s'inscrit dans les projections climatiques connues, c'est-à-dire une augmentation des températures et une baisse de la pluviométrie, même si cette dernière est encore à confirmer.



RÉGLEMENTATION

Rappel sur les réglementations en vigueur. Toute l'information est également à retrouver sur notre site internet.

Renouveler son Certiphyto

PENSEZ-Y !

Depuis le 26 novembre 2015, tous les professionnels utilisant des produits phytosanitaires doivent être détenteurs d'une attestation Certiphyto, délivrée par la DRAAF. Le Certiphyto est un certificat obligatoire pour les professionnels exerçant une activité en lien avec les produits phytopharmaceutiques, quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité. La durée de validité de tous les certiphytos est dorénavant de cinq ans pour les nouveaux certificats obtenus ou lors du renouvellement.



CERTIPHYTO : PREMIER PASSAGE ?

Obligatoire pour acheter et/ou appliquer des produits phytos sur votre exploitation, le passage du Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) concerne aussi bien les chefs d'entreprises («Décideur Entreprise Non Soumise à Agrément») que les salariés.

Les prestataires sont également dans l'obligation de détenir un certificat précis et doivent obtenir un agrément d'entreprise.

La formation «primocertificat» s'étale sur deux à quatre jours (selon les catégories) et délivre le droit d'acheter et d'utiliser les produits pendant cinq ans.

RENOUVELLEMENT ?

Votre certificat arrive à échéance dans les six mois à venir ? Pour le renouveler, deux manières de procéder. La première est de réserver votre place sur une session de renouvellement. Il s'agit d'une journée d'échanges et de révisions qui vous délivre de nouveau l'autorisation d'utiliser des produits phytos pendant cinq ans.

Vous êtes pressé ou ne souhaitez pas passer par une session de renouvellement, vous pouvez effectuer votre recyclage en passant un QCM d'1h30 au sein de la Chambre d'agriculture. Des dates régulières vous sont proposées. Le passage de cet examen est payant (150€) et en cas d'échec, vous devrez repasser l'ensemble de la formation primocertificat (deux à quatre jours).

ET SI JE LOUPE MA DATE DE RENOUELEMENT ?

Si vous dépassez la date de renouvellement, vous devrez repasser l'ensemble de la formation, soit deux à quatre jours toujours selon le certificat.

Pour être certain de ne pas louper votre recyclage, vérifiez la date d'échéance de votre certiphyto. Celui-ci est en moyenne valable cinq ans, mais cette durée peut changer selon le certificat que vous avez obtenu notamment pour les exploitants agricoles pour qui ce certificat était initialement valable dix ans.

Pour connaître la date de validité de votre certificat actuel, vérifiez votre attestation ou votre carte ! Elle vous sera de plus demandée lors du renouvellement.

Contact : 02 54 55 20 00 certiphyto@loir-et-cher.chambagri.fr

LA CHAMBRE À VOTRE SERVICE

Notre rôle est de vous accompagner dans le développement et la réussite de votre entreprise agricole. Pour cela, nous vous proposons différents accompagnements.

PASSER LE CAP



À VOTRE ÉCOUTE POUR PASSER LE CAP

La situation est compliquée pour l'agriculture départementale. Entre les conséquences liées à la pandémie de la covid-19, la déstabilisation des marchés ou encore les à-coups climatiques, il est aujourd'hui nécessaire de soutenir les paysans du territoire. L'ensemble des opérateurs agricoles, sous la bannière de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, ont décidé de mettre en place une cellule dédiée à ces situations de crise.

En difficulté ? Passer le CAP est à votre disposition. N'hésitez pas à appeler pour échanger sur votre situation et étudier ensemble une proposition d'accompagnement personnalisée.

Contact : passer-le-cap@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 78 75 75

RÉGLEMENTAIRE



PRÉPAREZ-VOUS EN TOUTE SÉRÉNITÉ AU CONTRÔLE PAC

Vous devez respecter la conditionnalité des aides et vous souhaitez savoir si votre exploitation est en conformité ?

Nous pouvons vous aider à éclaircir votre situation et vous accompagner dans l'amélioration de vos pratiques avant un contrôle PAC ou après, en cas d'anomalies détectées.

Choisissez la solution adaptée à vos besoins : outil de diagnostic en ligne, formations, conseillers techniques et conseillers experts.

Contact : philippe.debarre@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 27

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE



REJOINDRE LA STRUCTURE COLLECTIVE

La certification Haute Valeur Environnementale a pour objectif la valorisation des pratiques agricoles les plus respectueuses de l'environnement. Elle apparaît ainsi dans la loi EGALIM et dans le plan biodiversité mis en place par le ministère de la transition écologique.

La Chambre d'agriculture propose plusieurs formes de préparation : via la formation «Passeport vers la HVE», ou via une prestation individuelle adaptée à la filière de l'exploitation !

Vous pouvez ensuite rejoindre notre structure collective de niveau 3, ce qui vous permet de suivre vos indicateurs avec une fréquence de contrôle plus faible.

Contact : hve@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 44

Les dates des événements sont données à titre indicatif, mais dépendent de l'évolution de la pandémie Covid-19. Les mises à jour seront effectuées sur notre site internet.

JANVIER

Journée départementale caprine

Le 21 janvier 2021

Une journée dédiée aux éleveurs caprins du département. En fonction des conditions sanitaires, ce rendez-vous se déroulera en présentiel ou en dématérialisé.

FEVRIER

Salon du végétal 2021 - Angers Les mercredi 10 et jeudi 11 février 2021

Ce rendez-vous, piloté à 100% par des producteurs, dessine le futur de la production végétale et dresse les contours de l'innovation au service de l'écoresponsabilité et du mieux «vert».

AVRIL

Portes Ouvertes des producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme Loir-et-Cher

Les samedi 17 et dimanche 18 avril 2021

Les producteurs membres du réseau Bienvenue à la Ferme ouvrent leurs portes au grand public, mais également à leurs collègues ! De nombreuses animations à découvrir sur les fermes partenaires.

Printemps - Semaine de l'agriculture française

Suite au report du Salon International de l'Agriculture 2021, la semaine de l'agriculture française se tiendra au printemps. A cette occasion auront lieu les finales des Concours des Produits et Vins en région. Ces dernières auront lieu à Angoulême, Châlons-en-Champagne, Montpellier et Tours.



Retrouvez toute l'actualité agricole ainsi que les dates des événements sur notre site internet :

www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr

AGENDA 15/01/21 > 30/04/21

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

LABORATOIRE D'ANALYSES

RSH, optimiser ma fertilisation azotée

> permet de connaître l'azote disponible en nitrates et en amoniacque pour la plante en sortie d'hiver

> pour des apports d'engrais plus précis

Laboratoire d'analyses Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

02 54 55 20 40

laboratoire@loir-et-cher.chambagri.fr



ISSN 2741-7328 • Terr'actif est le magazine de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Editeur et imprimeur : ISF Imprimerie, 9 rue de Vauquois, 41000 BLOIS
- Courriel : contact@isf-imprimerie.fr labelisé IMPRIM VERT - Tel : 02 54 56 43 43 • Directeur de publication : Arnaud BESSÉ • Rédacteur en chef : Céline DIARD
• Rédacteurs : Cécile GROSSEUVRES, Florian VINCENT, Frédérique GARNIER, Christophe BEAUJOUAN, Marthe VIVANT, Audrey LAJFERMAN, Maéva SIOURD •
Trimestriel gratuit imprimé sur papier recyclé • Date de parution : Janvier 2021 • Crédits photos : Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et © Reitzel • Les articles parus sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les textes et insertions publicitaires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction, même partielle des articles, est interdite sauf accord préalable.





**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHEF



POUR LE
MAINTIEN D'UNE
AGRICULTURE
LOIR-ET-CHÉRIENNE

FAITES-VOUS PLAISIR !

CONSOMMEZ LOCAL

[loir-et-cher.chambres-agriculture. fr](http://loir-et-cher.chambres-agriculture.fr)

